

• DOSSIER

Méthodes d'analyse des discours

Josiane BOUTET et Didier DEMAZIÈRE
Présentation

Monique DALUD-VINCENT
Alceste comme outil de traitement d'entretiens semi-directifs :
essai et critiques pour un usage en sociologie

Gérôme TRUC
Analyser un corpus illisible ?
Le logiciel Alceste confronté à des registres de condoléances

Wim REMYSEN
L'application du modèle de l'Imaginaire linguistique
à des corpus écrits : le cas des chroniques de langage
dans la presse québécoise

Isabelle HAJEK
Sociologie, cognition et langage :
une méthodologie d'observation

Dominique MAINGUENEAU
Pertinence de la notion de formation discursive
en analyse de discours

• COMPTES RENDUS

• RÉSUMÉS/ABSTRACTS

adresse du site : www.LetS.msh-paris.fr
isbn 978 2 7351-1320-0 - issn 0181-4095
16 euros

135

n° 135
mars 2011

Méthodes d'analyse des discours
LANGAGE ET SOCIÉTÉ

langage
& société

Méthodes d'analyse
des discours

Éditions de la Maison des sciences de l'homme

L'application du modèle de l'Imaginaire linguistique à des corpus écrits: le cas des chroniques de langage dans la presse québécoise

Wim Remysen

*Centre d'analyse et de traitement informatique
du français québécois, Université de Sherbrooke
Wim.Remysen@USherbrooke.ca*

Introduction

Développé par Anne-Marie Houdebine, le modèle de l'Imaginaire linguistique propose une grille d'analyse pour appréhender les différents facteurs à l'œuvre dans l'élaboration de la norme. Dans la mesure où ce modèle réunit, dans une grille d'analyse cohérente et relativement exhaustive, les différentes opinions émises par les locuteurs sur leur langue et sur les usages qu'ils en font, il peut servir de cadre de référence pour l'analyse de plusieurs types de discours sur la langue. C'est pourquoi nous nous en sommes servi pour l'analyse d'un discours normatif particulier, les chroniques de langage, c'est-à-dire des articles de journaux consacrés à la langue (Remysen 2009a; voir aussi Remysen à paraître). Le modèle nous paraissait en effet tout à fait indiqué pour mieux comprendre la construction de la notion de « norme » dans ces textes, qui connaissent une riche tradition dans le monde francophone, et tout particulièrement au Québec. Dans cet article, nous nous proposons de revenir sur le modèle élaboré par Houdebine à la lumière de cette analyse. Après avoir présenté le modèle, nous verrons plus précisément comment celui-ci nous a servi à analyser le discours des chroniqueurs et nous proposerons une réflexion critique à son sujet, notamment dans le but de l'enrichir¹.

1. Ce texte a fait l'objet d'une communication présentée au colloque *Pour une épistémologie de la sociolinguistique*, tenu à Montpellier du 10 au 12 décembre 2009. Nous tenons à

1. L'Imaginaire linguistique, un modèle pour appréhender la construction de la norme

Le modèle de l'Imaginaire linguistique² (dorénavant IL) s'inspire à la fois des acquis de la sociolinguistique et de la linguistique fonctionnelle. Il a été élaboré à partir d'une réflexion sur les représentations sociales de la langue et sur leur rôle dans l'évaluation de la langue.

1.1. Les normes objectives et subjectives

Le modèle de l'IL, qui reprend et approfondit la typologie des normes proposée par Rey (1972), part du principe que la norme est le résultat de plusieurs facteurs qui s'enchevêtrent. Ces facteurs relèvent non seulement de contraintes inhérentes au système même de la langue (*normes objectives*), mais aussi des attitudes linguistiques des locuteurs (*normes subjectives*), lesquelles dépendent d'un ensemble de facteurs d'ordre psycho-socio-linguistique.

Parmi les normes objectives, Houdebine distingue les *normes systémiques* et les *normes statistiques*. Les premières concernent la conformité des usages aux règles de la structure de la langue, tandis que les deuxièmes correspondent à leur fréquence. Les normes systémiques et statistiques peuvent converger ou diverger, rendant ainsi compte de la dynamique synchronique des langues (voir Houdebine 1985). Par exemple, l'usage de plus en plus fréquent de *solutionner* (norme statistique) s'explique par sa morphologie régulière (norme systémique), comparativement à *résoudre* dont la morphologie est irrégulière (exemple emprunté à Houdebine-Gravaud 1995 : 103).

Les normes subjectives correspondent à l'imaginaire linguistique proprement dit des locuteurs, lequel rend compte « [du] rapport (ou [des] représentations) des sujets parlant à la langue » (Houdebine-Gravaud 2002 : 11). Cet imaginaire se traduit par un ensemble d'attitudes parmi lesquelles Houdebine distingue les normes évaluatives, fictives, prescriptives, communicationnelles et identitaires.

Les *normes évaluatives* correspondent à la conscience que les locuteurs ont de la présence ou de l'absence d'un fait de langue dans leurs propres

remercier Denise Deshaies (Université Laval, Québec) des commentaires dont elle nous a fait part à la suite de la lecture de notre thèse de doctorat (et dont cet article dérive) : ses observations nous ont permis d'approfondir notre réflexion sur l'utilisation du modèle d'Houdebine dans nos travaux.

2. À la suite d'Houdebine (1993 : 33, note 4), le terme *imaginaire* renvoie au modèle tel que proposé par Houdebine lorsqu'il est écrit avec un I majuscule ; avec une minuscule, il renvoie à l'ensemble des normes subjectives (voir plus loin).

usages ou ceux des autres, que cette conscience soit fondée ou non³. Les attitudes qui s'appuient sur des jugements d'ordre esthétique, affectif ou historique – que l'on pense à des commentaires comme « ça sonne mieux » et « comme disait mon père », exemples empruntés à Houdebine-Gravaud (1995 : 125) – relèvent des *normes fictives*. À partir du moment où les normes sont institutionnalisées, c'est-à-dire entérinées et véhiculées par les ouvrages de référence (dictionnaires et grammaires), par l'école ou encore par les académies de la langue, elles deviennent des *normes prescriptives*. De leur côté, les *normes communicationnelles* reposent sur la prise en compte du destinataire dans les échanges : par souci de clarté ou de compréhension, un locuteur peut en effet vouloir adapter son langage et utiliser des formes qui, d'un point de vue strictement prescriptif, sont pourtant considérées comme des fautes. Enfin, les *normes identitaires* permettent de rendre compte du rôle que la langue joue dans la construction de l'identité culturelle d'une communauté⁴.

La typologie des différentes normes proposées dans le modèle de l'IL est résumée dans la figure 1 ci-après. Dans cette figure, la flèche à double sens rend compte du fait qu'il existe une interaction constante entre les usages (normes objectives) d'une part et les attitudes des locuteurs (normes subjectives) de l'autre (voir Houdebine 1985 : 15-16), interactions que les linguistes devraient mettre au jour pour mieux comprendre la dynamique des langues (Houdebine 2002 : 23). Voir page suivante la figure 1 sur le modèle de l'IL d'après les travaux d'Houdebine.

1.2. Apport du modèle à la sociolinguistique traditionnelle

Selon Houdebine, le modèle de l'IL s'écarterait de l'approche sociolinguistique traditionnelle sur essentiellement deux points : la prise en compte du côté individuel de l'imaginaire linguistique des locuteurs et le maintien du point de vue interne (normes objectives) dans l'étude de leur discours métalinguistique.

(a) D'abord, partant de l'idée que l'imaginaire linguistique participe à la fois des représentations sociales (idéologies) et individuelles (imaginaires), Houdebine considère la langue comme un « concept-limite

3. Dans la mesure où ce type de norme n'implique aucun jugement de valeur, certains préfèrent parler de *normes constatives* (voir Canut 2002 : 64). Nous y reviendrons plus loin.

4. Absentes dans les premières versions du modèle, les normes identitaires ont été intégrées dans le modèle par Tsekos (2002). Si elle ne remet pas en question l'utilité et l'importance de ce type d'attitudes, Houdebine s'interroge sur la pertinence de les considérer comme formant une catégorie à part : il s'agirait plutôt de les considérer comme relevant des normes fictives (voir Houdebine-Gravaud 2002 : 20 et à paraître). Nous reviendrons plus loin sur cette question.

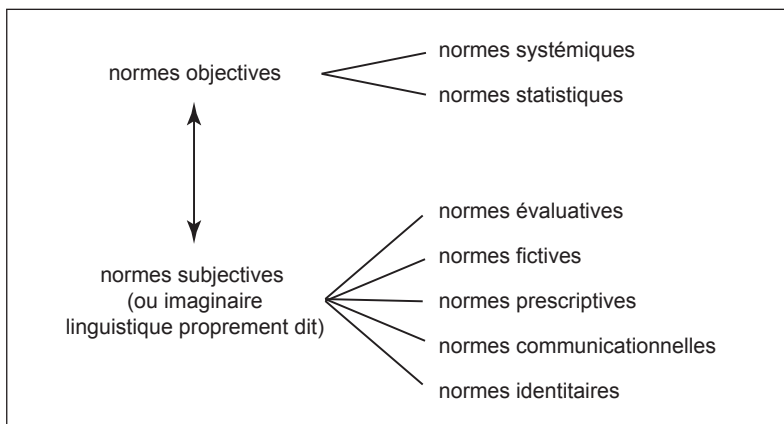


Figure 1 :
Le modèle de l'IL (d'après les travaux d'Houdebine)

entre le collectif et le singulier » (Houdebine-Gravaud 1995 : 111). Selon Houdebine, l'approche sociolinguistique mettrait trop l'accent sur le fait que le comportement et les attitudes linguistiques du locuteur soient déterminés par son appartenance à un groupe social. Le modèle de l'IL postule plutôt que les attitudes du locuteur sont « déterminées certes par la position du sujet dans la société, mais peut-être plus encore par la façon dont il se la représente » comme individu (Houdebine 1983 : 116). C'est la prise en compte de cette individualité qui expliquerait, par exemple, qu'on puisse observer des attitudes et des comportements linguistiques divergents chez des locuteurs appartenant à un même groupe social ou, au contraire, convergents chez ceux qui appartiennent à des groupes sociaux différents.

(b) Par ailleurs, Houdebine prétend que les sociolinguistes délaissent trop souvent l'analyse des interactions que les jugements de valeur des locuteurs peuvent avoir sur leur usage de la langue. À son avis, les sociolinguistes auraient trop tendance à privilégier ou bien l'analyse des attitudes ou bien celle des comportements, plutôt que d'étudier comment les deux agissent conjointement. Dans son modèle, Houdebine souhaite donner une plus grande place à l'analyse des rétroactions qui existent entre attitudes envers la langue et comportements linguistiques réels. Elle mentionne l'exemple des journalistes qui préfèrent utiliser *rue passagère* plutôt que *rue passante* dans le but d'être compris de leurs lecteurs (normes communicationnelles), facteur qui explique que l'expression soit devenue de plus en plus fréquente (normes statistiques) (Houdebine 2002 : 24).

1.3. Critiques

Certains auteurs ont critiqué le modèle tel qu'élaboré par Houdebine et, sans remettre en question sa pertinence ni sa valeur méthodologique, certaines de ces critiques nous semblent justifiées.

D'abord, il paraît exagéré d'opposer le modèle de l'IL à toute la sociolinguistique, comme le fait parfois l'auteure lorsqu'elle insiste sur l'originalité et l'apport de son modèle. Contrairement à ce que Houdebine affirme, plusieurs sociolinguistes – à commencer par Labov lui-même – ont prêté une attention particulière aux liens complexes qui existent entre les facteurs linguistiques (le système de la langue), sociaux (l'appartenance à un groupe social) et subjectifs (l'autoévaluation et l'évaluation de la langue des autres). Ils n'ont donc pas écarté de leurs analyses les dimensions qui relèvent de l'individualité du locuteur, pas plus que l'influence que les facteurs sociaux et subjectifs peuvent avoir sur les aspects internes. À ce propos, on peut mentionner les travaux actuellement menés dans le cadre de la sociolinguistique historique, où il s'agit justement de mettre au jour la façon dont certains mécanismes sociaux ont influencé l'évolution de la langue (voir par exemple Ayres-Bennett 2001). Pour ce qui est de l'individualité des locuteurs, rappelons les travaux des sociolinguistes montréalais qui ont tenté de mieux comprendre comment le parcours individuel de chaque locuteur peut influencer, au-delà de son appartenance sociale, sur son comportement linguistique, notamment par le recours à l'*indice de participation au marché linguistique* (voir entre autres Tousignant 1987).

En outre, Calvet (1998 : 14-16) a reproché à Houdebine de multiplier les différents types de normes et de recourir à une terminologie qui n'est pas toujours rigoureusement définie. Ainsi, l'utilisation du terme de *norme*, qu'Houdebine utilise essentiellement pour mettre en évidence les filiations entre son modèle et les réflexions de certains de ces prédécesseurs comme Alain Rey et Henri Frei (voir Houdebine à paraître), peut surprendre et le terme mérite d'être revu. En effet, si Houdebine s'en sert pour désigner les différents facteurs ou dimensions qui interviennent dans le discours d'un individu sur sa langue, le terme sert généralement à désigner plutôt un ensemble de règles qui gouvernent l'utilisation qu'on fait de la langue, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Enfin, le modèle mis de l'avant par Houdebine reste relativement proche de certaines notions sociolinguistiques traditionnelles, en premier lieu celles de « représentations linguistiques » et d'« attitudes linguistiques », auxquelles on pourrait aussi ajouter celle d'« idéologie

du standard », ce qu'Houdebine n'a du reste jamais manqué de signaler elle-même (Houdebine-Gravaud 1998 : 23). Tout bien considéré, l'intérêt du modèle de l'IL ne réside pas tant dans son aspect innovateur que dans sa dimension synthétique. En effet, le modèle réunit, dans un seul cadre de référence, plusieurs dimensions susceptibles d'intervenir dans la construction du discours métalinguistique des locuteurs, d'où son intérêt. Plutôt que de s'opposer à la sociolinguistique, le modèle se présente d'abord et avant tout comme lui étant complémentaire.

2. L'application du modèle de l'IL au discours des chroniqueurs de langage

La plupart des travaux actuellement menés dans le cadre du modèle de l'IL s'appuient sur des analyses de discours « courants », recueillis essentiellement à l'oral, soit de façon spontanée dans le discours métalinguistique des locuteurs, soit de façon plus organisée à l'aide d'entretiens ou d'enquêtes situés dans un cadre plus formel. Les normes objectives sont dégagées à partir des usages des locuteurs recueillis lors de ces entretiens, les normes subjectives à partir de leurs attitudes ou représentations. Houdebine n'a toutefois pas exclu la possibilité d'étudier l'imaginaire linguistique à partir de corpus écrits, mais les applications à cet égard sont encore rares (voir toutefois Adamou 2003 ; Fodor 1999).

Lorsque nous avons voulu analyser comment le discours normatif est construit dans les chroniques de langage, le modèle de l'IL nous a paru tout à fait pertinent. En effet, les chroniqueurs commentent non seulement certains points du système de la langue (aspects qui ressortissent aux normes objectives), mais leur discours est également riche en commentaires qui témoignent des attitudes que les chroniqueurs adoptent à l'égard des usages linguistiques qui ont cours (normes subjectives). Le modèle de l'IL offrait donc un cadre de référence cohérent qui permettait de baliser divers aspects susceptibles d'être abordés par les chroniqueurs dans leurs textes.

2.1. La tradition des chroniques de langage au Québec

Avant de montrer comment le modèle de l'IL nous a permis d'analyser le discours des chroniqueurs, il n'est pas sans intérêt de rappeler ici les principaux traits qui définissent la chronique comme genre et de souligner le succès que les chroniques ont connu au Québec. De façon générale, on peut définir la chronique de langage comme un ensemble d'articles (appelés *billets*) consacrés à la langue, produits par une même personne et publiés sur une base (plus ou moins) régulière, le plus

souvent dans la presse écrite (journaux et magazines notamment) (voir Gagné et Verreault et *al.* 2004 ; Remysen 2005). Même si le contenu des chroniques peut être très varié, on y trouve essentiellement des commentaires à propos de faits de langue qui constituent des difficultés et qui risquent de poser problème à ceux qui souhaitent se conformer au « bon usage ». Comme d'autres types de discours normatifs sur la langue, les chroniques participent ainsi à la codification et à la standardisation de la langue, c'est-à-dire à la réduction des éléments variables dans les usages des locuteurs (voir Milroy et Milroy 1999 : 18-23).

Au Québec, les chroniques ont connu une riche tradition, ce qui est révélateur des rapports particuliers que les Québécois entretiennent avec leur langue. Les premières chroniques québécoises, celles de Louis Fréchette, de Raoul Rinfret et d'Alphonse Lusignan par exemple, publiées vers la fin du *xix*^e siècle, sont essentiellement prescriptives. Elles participent directement au mouvement de correction de la langue qui s'était progressivement mis en place à partir de la publication du *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française* de Thomas Maguire, en 1841. Ce n'est qu'à partir du début du *xx*^e siècle qu'apparaîtront des chroniques qui adoptent des visées plus descriptives, ce qui est le cas de la chronique de Lionel Groulx ou de celle de Maxime Hudon. Ces deux types de chroniques, normatives et descriptives, coexisteront jusqu'à la fin du *xx*^e siècle, mais les chroniques descriptives resteront toujours plus marginales (voir Remysen 2009a) : les chroniques se présentent essentiellement comme un instrument de production et de diffusion de la norme (Cellard 1983 : 651).

Les divers travaux consacrés aux chroniques québécoises ont contribué à une meilleure connaissance des différents points de vue qui ont caractérisé et qui caractérisent encore le discours sur la norme au Québec (pour une revue critique détaillée des travaux consacrés aux chroniques québécoises, voir Remysen 2009a). Du point de vue de la réflexion sur la norme au Québec, le discours des chroniqueurs est doublement intéressant. D'une part, il illustre la tension qui existe entre la norme implicite (celle qu'on peut dégager à partir des usages réels des locuteurs) et la norme explicite (celle qui est véhiculée dans les principaux ouvrages de référence, le plus souvent conçus en France). D'autre part, les chroniques sont susceptibles, en raison de leur large diffusion, d'influencer la conception que les locuteurs se font de la norme, de leurs propres usages et de ceux des autres membres de leur communauté linguistique.

2.2. *L'imaginaire linguistique dans le discours des chroniqueurs de langage*

Dans notre étude (Remysen 2009a), consacrée à 31 chroniques publiées au Québec entre 1865 et 1996, nous nous étions fixé comme objectif de dégager l'imaginaire linguistique des chroniqueurs concernant le français qui a cours au Québec/Canada français⁵. Pour y parvenir, nous avons analysé les commentaires que les chroniqueurs font à propos des faits de langue qu'ils présentent comme ayant cours dans la langue de leurs compatriotes, comme c'est le cas de *pupitre* dans l'exemple suivant :

Pour nous, au Québec, il faut se rappeler que le bureau est souvent ce que nous appelons incorrectement : pupitre. [...] Le bureau des écoliers étant incliné, c'est juste de l'appeler pupitre. Le meuble que nous avons dans notre lieu de travail, c'est-à-dire la table à tiroirs et à tablettes où l'on peut enfermer ses papiers et autres documents est en général un bureau.

(L.-P. Béguin, « Au fil des mots », 2 août 1977)

Parmi tous ces commentaires, nous nous sommes surtout intéressé à ceux qui tiennent lieu d'arguments pour appuyer les prises de position normatives adoptées à l'endroit des faits de langue en usage dans la langue des Québécois. Après avoir inventorié ces arguments, nous les avons analysés et classés en fonction du modèle de l'IL. L'exemple suivant de René de Chantal permettra de mieux illustrer comment nous avons procédé :

Avionnerie est fort bien fabriqué sur le modèle de ces autres mots qui désignent le lieu où l'on fabrique telle ou telle chose : **boutonnerie**, **cartonnerie**, **cordonnerie**, **savonnerie**, etc. ; **Robert** ne le cite pas, mais un **Bulletin de terminologie**, publié par le Service de terminologie du Bureau des traductions, en autorise l'emploi : « Les traducteurs hésitent à se servir du terme **avionnerie**, que ne citent pas les dictionnaires généraux, même les plus récents. Toutefois, on le trouve dans les revues et ouvrages français spécialisés, mais seulement pour désigner la **fabrique d'avions**. On ne peut l'employer pour désigner l'industrie même, laquelle se dit **industrie aéronautique** ». (R. de Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 16 mai 1959)

Chantal estime qu'*avionnerie* « usine d'avions » est légitime, et il avance deux arguments pour justifier sa prise de position : le terme est bien formé et il est avalisé par le Service de terminologie du Bureau des traductions. Ces arguments relèvent donc respectivement des normes systémiques et des normes prescriptives. Le tableau suivant fait état des

5. Dans les chroniques que nous avons analysées, les appellations *Canada français* et *canadien-français* renvoient essentiellement au fait français dans la province du Québec ; l'appellation *québécois* s'implantera dans l'usage seulement à partir des années 1960.

diverses catégories de normes qui font partie du modèle de l'IL ainsi que des types d'arguments qui peuvent leur être associés sous la plume des chroniqueurs.

CATÉGORIES DE NORMES		TYPES D'ARGUMENTS	EXEMPLES
normes objectives	normes systémiques	arguments relatifs à la langue en tant que système, c'est-à-dire en tant que code structuré à différents niveaux (sémantique, morphologique, grammatical, etc.)	« <i>avonnerie</i> est construit selon les règles de formation qui prévalent en français »
	normes statistiques	arguments relatifs à la fréquence d'un emploi	« <i>fin de semaine</i> est plus courant au Québec que <i>week-end</i> »
normes subjectives ou imaginaire linguistique proprement dit	normes évaluatives	arguments relatifs à l'usage ou à la variation (temporelle, géographique et socio-stylistique)	« <i>tabagie</i> se dit <i>bureau de tabac</i> en France »
	normes fictives	arguments d'ordre historique, esthétique ou moral	« <i>atoca</i> est un terme d'origine amérindienne »
	normes prescriptives	arguments s'appuyant sur des autorités en matière de langue (dictionnaires, grammaires, auteurs reconnus, ...)	« <i>lave-auto</i> n'est pas attesté dans les dictionnaires faits en France »
	normes communicationnelles	arguments relatifs à la langue en tant qu'instrument de communication, adaptable selon les contextes	« <i>débarbouillette</i> risque de ne pas être compris par un Français »
	normes identitaires	arguments relatifs aux valeurs identitaires ou culturelles de la langue	« <i>poudrerie</i> évoque l'hiver canadien »

Tableau 1 :
Contenu des catégories de normes dans le modèle de l'IL

2.3. Les catégories de normes et leur fonctionnement dans le discours des chroniqueurs de langage

Les catégories figurant au tableau 1 nous ont servi de point de départ pour analyser le contenu des chroniques. Il est toutefois apparu rapidement que le modèle de l'IL ne pouvait pas être appliqué tel quel au discours des chroniqueurs. En effet, ce modèle sert à rendre compte des différents aspects de l'imaginaire linguistique dans le discours des locuteurs « ordinaires ». Or, le discours normatif qu'on trouve dans les chroniques présente certaines particularités étant donné que les chroniqueurs sont des professionnels de la langue qui jouissent d'une certaine autorité en la matière. Il nous a donc fallu apporter certaines modifications pour mieux rendre compte de la spécificité des arguments avancés par les chroniqueurs de langage.

2.3.1 Les arguments relevant des normes systémiques

Dans les travaux qui s'inspirent du modèle d'Houdebine, l'imaginaire linguistique⁶ des locuteurs est généralement repéré à travers leurs divers commentaires évaluatifs, c'est-à-dire à travers les « opinions, sentiments, attitudes [et] rationalisations » qu'ils expriment concernant leurs propres usages ou ceux des autres (Houdebine-Gravaud 2002 : 18). Pour notre part, nous avons considéré que les arguments relevant des normes objectives (la formation des mots, par exemple, comme dans l'exemple de Chantal cité plus haut) font aussi partie de l'imaginaire des chroniqueurs. Dans le discours des chroniqueurs, ces commentaires sont en effet loin d'avoir toute l'objectivité attendue. C'est que l'idée que ces derniers se font de ce qui constitue le système du français relève aussi, du moins en partie, du domaine de la subjectivité. Il paraît donc difficile de maintenir la distinction proposée par Houdebine entre les normes objectives et subjectives dans le cadre du discours des chroniqueurs.

Deux exemples permettront de l'illustrer. D'abord, pour décider si un mot est bien formé (argument de la formation des mots), les chroniqueurs invoquent souvent une analogie formelle avec d'autres mots qui ont cours en France plutôt que de s'appuyer sur les règles de formation des mots qui prévalent en français :

La locution *agent des terres*, quoiqu'inusitée en France, semble bien formée. On trouve en effet dans les lois françaises la dénomination *agents*

6. Rappelons que le terme *imaginaire* écrit avec minuscule renvoie à l'ensemble des normes subjectives dans le modèle d'Houdebine.

des eaux et forêts; et le dictionnaire de l'Académie enregistre *agents de l'administration des domaines*. [...] (L.-P. Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », 17 nov. 1923)

On peut faire le même constat en ce qui concerne les arguments de la proximité/écart sémantique, c'est-à-dire ceux qui prennent en considération le sens des mots. Ces arguments ne sont peut-être pas aussi objectifs qu'on pourrait le croire. Considérons l'exemple suivant de Louis-Philippe Geoffrion :

[...] le sens canadien de **paré** [« prêt »] se distingue à peine de celui qu'il a dans la langue commune, celui de disposé. Qu'on en juge plutôt par le texte suivant, paru dans la Revue des Deux Mondes du 1^{er} juillet 1922 et où M. Maurice Donnay racontait son arrivée à New-York: « La physiologie du **Paris** a changé; les passagers ont fait leur valise, s'occupent à distribuer des pourboires; ils sont déjà **parés** pour descendre à terre ». [/] Et tout de même, il faut éviter l'emploi de **paré** pour prêt. (L.-P. Geoffrion, « La langue de nos pères », 8 janv. 1927)

Tout porte à croire que l'écart sémantique somme toute peu important entre l'usage des Québécois et celui des Français constituera un argument en faveur de l'emploi québécois, mais il n'en est rien. Le sens d'un mot peut donc donner lieu à des interprétations différentes, et forcément subjectives.

2.3.2. *Les arguments relevant des normes évaluatives/constatives*

D'autres modifications portent sur les normes subjectives et elles concernent essentiellement la catégorie des normes évaluatives. Nous avons inclus dans cette catégorie les trois arguments suivants, qu'on trouve fréquemment chez les chroniqueurs québécois: les origines d'un fait de langue, le recours à la notion de « bon usage » et le caractère français ou non français d'un fait de langue.

(a) Les chroniqueurs s'appuient parfois sur les origines d'un fait de langue pour le condamner (lorsqu'il s'agit d'un emprunt à l'anglais) ou pour le justifier lorsqu'il s'agit d'un héritage de France (voir Remysen 2009b):

[Nous disons] **verge** pour désigner la mesure qui se dit **yard** en anglais et qui équivaut à peu près aux neuf dixièmes du mètre. Les Français sourient parfois à entendre ce mot, mais l'emploi en est fort légitime, puisqu'il correspond à une vieille expression française. (P. Daviault, « Propos sur notre français », 8 nov. 1959)

Or, les données historiques fournies par les chroniqueurs sont souvent (mais pas toujours) documentées, ce qui explique que nous ne puissions considérer l'argument historique comme relevant des normes fictives.

Dans le modèle d'Houdebine, cette catégorie fait effectivement référence à des idées généralement infondées que les locuteurs se font de leurs usages, ce qui n'est pas le cas ici. La nature de l'argument tient plutôt à la constatation, que celle-ci soit vraie ou non, de l'origine d'un fait de langue, et non des valeurs affectives qu'une telle origine pourrait évoquer. (b) Les chroniqueurs invoquent aussi souvent le « bon usage » dans le but de justifier une prise de position normative, le plus souvent pour appuyer une proscription. Tout comme l'argument d'ordre historique, le recours au bon usage relève des normes fictives dans le modèle d'Houdebine, mais, pour notre part, nous l'avons plutôt classé dans les normes évaluatives. C'est que, pour les chroniqueurs, le concept de « bon usage » est généralement défini en fonction de l'usage qui a cours en France, comme on peut le voir dans l'exemple suivant :

Ici n'est plus du bon usage, et c'est une faute de l'employer; aujourd'hui, en France, il appartient au seul parler populaire. (L.-P. Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers », Le Soleil, 10 nov. 1923)

En d'autres termes, la simple constatation qu'un emploi n'a pas cours en France peut être porteuse d'une connotation normative. Le fait que l'usage québécois ne soit qu'occasionnellement invoqué par les chroniqueurs est du reste significatif de leur conception du français québécois et du peu de légitimité qu'ils lui accordent.

(c) Un autre argument qui revient relativement souvent sous la plume des chroniqueurs est celui du caractère (non) français d'un fait de langue; en voici un exemple :

Garantie collatérale n'est pas français. Si je ne me trompe pas sur la valeur de cette expression canadienne, il faudrait dire en bon français : garantie supplémentaire. (L. Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire », 12 mai 1894)

Les chroniqueurs restent généralement muets sur ce qu'ils entendent au juste par la qualification de « français » ou de « pas français ». Toutefois, plusieurs indices dans leur discours donnent à penser que « français » se confond avec « hexagonal » dans leur conception de la langue (voir aussi Gagné 2004 : 80 et suiv.). Pour cette raison, nous avons considéré que cet argument fait aussi partie des normes évaluatives dans le modèle d'Houdebine.

Les arguments mentionnés ont ceci en commun qu'ils s'appuient tous les trois sur des observations ou des constatations qui posent un usage, une origine ou un autre aspect comme un fait, qu'elles soient fondées sur une analyse scientifique ou non. C'est pour cette raison que l'appellation de *normes constatatives* nous semble mieux convenir que celle de *normes*

évaluatives. La dernière est équivoque dans la mesure où toutes les catégories de normes peuvent comporter une part d'évaluation. Nous devons l'appellation de *normes constatives* à Cécile Canut (voir note 3), mais la raison pour laquelle celle-ci l'a proposée n'est pas la même que la nôtre. Selon Canut, il s'agit d'un type de normes qui est entièrement dépourvu de jugement de valeur. Or, nous venons de voir que les constatations qu'on trouve dans le discours des chroniqueurs ne sont pas nécessairement neutres en termes d'évaluation. Il ne faut donc pas confondre la nature de l'argument (observation posée comme un fait, par exemple « ce mot n'a pas cours en France ») et le résultat que le recours à cet argument peut entraîner (c'est-à-dire son évaluation, par exemple « il faut éviter d'utiliser ce mot »).

2.3.3. *Les arguments relevant des normes identitaires*

La plupart des chroniqueurs accueillent généralement bien les faits de langue qui rendent compte du contexte social, politique, géographique et culturel dans lequel le français du Canada évolue, comme dans l'exemple qui suit :

On appelle en France la petite cuillère, la *cuillère à café*, parce que les Français, comme les Européens du continent, boivent surtout du café. Ici, héritage de la culture anglaise, on dit : *cuillère à thé* (de *teaspoon*). [...] Les quelques canadianismes acceptables sont souvent d'ailleurs des distinctions culturelles [...]. (L.-P. Béguin, « Au fil des mots », 20 nov. 1978)

Parmi ces emplois, on trouve essentiellement des mots ou expressions désignant des référents typiquement canadiens qui sont inconnus en France (ceux-ci relèvent par exemple de la vie politique du Canada, de sa faune et flore, ou encore de son climat). En d'autres termes, ces emplois ont une charge identitaire ou culturelle importante. Dans d'autres cas, la charge identitaire ne s'explique pas par le fait que la référence du mot soit typiquement canadienne. Il s'agit plutôt de cas où le chroniqueur témoigne d'un attachement tout à fait personnel pour un emploi car celui-ci évoque le Canada :

Quand j'ai lu pendant des heures et des jours la belle prose des grands écrivains français, [...] il m'arrive au milieu de toutes ces richesses de tomber sur un texte « bien de chez nous » ou d'entendre un bon « Canayen pure laine ». J'éprouve alors un choc curieux qui se traduit souvent par un plaisir tout particulier à reprendre contact avec notre parler populaire. Je risque de choquer des puristes ; mais tous ceux qui ont vécu un certain temps dans l'ambiance parisienne ont apprécié, j'en suis sûr, le relief que prennent, vus d'ici, certains de nos canadianismes les plus savoureux. Il semble que leurs honnêtes vertus paysannes soient rehaussées par ce dépaysement telles ces pièces d'art artisanal que l'on met en valeur en les

exposant sur un luxueux fond de velours. J'aime ainsi, de temps à autre, à palper ces bons vieux mots du terroir, à les faire rouler sur la langue. (R. de Chantal, « Défense et illustration de la langue française », 24 juill. 1958)

De tels exemples illustrent bien que la valeur identitaire ou culturelle d'un fait de langue est étroitement liée à des valeurs affectives ou symboliques. Pour cette raison, nous préférons inclure les aspects liés à l'identité dans la catégorie des normes fictives, comme le propose Houdebine elle-même (voir note 4), plutôt que de les considérer comme relevant d'une catégorie à part.

2.3.4. *Le caractère hiérarchisé des normes*

Le modèle de l'IL propose un inventaire des différentes dimensions susceptibles d'être abordées dans les discours sur la langue et Houdebine a souligné à plusieurs reprises que les différentes normes interagissent les unes avec les autres. Notre étude illustre qu'il faut en outre considérer l'imaginaire linguistique comme un ensemble d'attitudes qui ne sont pas toutes d'égale valeur selon les discours considérés. Ainsi, dans le discours des chroniqueurs, certains arguments ont généralement plus de poids que d'autres. C'est ce qui explique, par exemple, que l'usage hexagonal puisse déclasser tous les autres arguments, même ceux qui permettent généralement de justifier un emploi (voir tableau ci-contre).

Courtisanerie, paysannerie, charlatanerie [...] sont usités depuis longtemps en France, et il semble bien que *partisanerie* (mais avec un seul *n*) devrait, lui aussi, faire partie du vocabulaire français; mais il n'en est rien. En France, on se sert des locutions *esprit de parti*, *parti pris* ou *préjugé* pour désigner l'intolérance ou l'opinion intolérante que nous appelons à tort *partisanerie*. (Société du parler français au Canada, « Corrigeons-nous! », janv. 1936)

En d'autres termes, les diverses prises de position normatives des chroniqueurs reposent sur un ensemble d'arguments articulés en une hiérarchie qui varie d'un chroniqueur à l'autre, ce qui rend compte de l'imaginaire linguistique de chacun d'entre eux. Par ailleurs, les arguments avancés par les chroniqueurs ne donnent pas toujours lieu aux mêmes prises de position normatives, ce qui est le cas du caractère archaïque invoqué par Louis-Paul Béguin dans les deux exemples suivants :

[...] « asteure » est du vieux français, donc à rejeter si l'on veut être de son siècle. (L.-P. Béguin, « Au fil des mots », 5 mai 1977)

[...] Au Québec, on a conservé dans l'usage cette acception de serrer [« mettre en quelque lieu sûr pour être gardé »]. « Va serrer tes affaires », entend-on parfois. Vieilli, ce sens n'est pas à condamner [...]. (L.-P. Béguin, « Au fil des mots », 12 janv. 1979)

TYPES D'ARGUMENTS	CONTENU DES ARGUMENTS	
	ACCEPTATION	CONDAMNATION
d'ordre statistique (<i>fréquence</i>)	[usage fréquent]	[usage peu fréquent]
d'ordre systémique (<i>système</i>)	<i>proximité sémantique</i>	<i>écart sémantique</i>
	respect des règles morphosyntaxiques	non-respect des règles morphosyntaxiques
	vide lexical (à combler)	redondance lexicale (double emploi)
d'ordre communicationnel (<i>outil de communication</i>)	[intercompréhension entre Canadiens]	obstacle à l'intercompréhension
d'ordre constatif (<i>observation</i>)	usage canadien établi	<i>autre usage établi (bon usage, usage hexagonal ou usage francophone)</i>
		caractère marqué
	<i>caractère français</i>	<i>caractère non français</i>
	origine galloromane ou française	<i>origine étrangère (anglaise)</i>
d'ordre prescriptif (<i>autorité</i>)	<i>autorité pour</i>	<i>autorité contre</i>
d'ordre fictif (<i>valeurs affectives, subjectives</i>)	caractère esthétique	[caractère non esthétique]
	caractère clair ou expressif	caractère imprécis ou ambigu
	charge identitaire ou culturelle québécoise	[charge identitaire ou culturelle française ou francophone]

Tableau 2 :
Arguments avancés dans l'évaluation des emplois québécois

De tels cas montrent le caractère tout à fait subjectif et parfois incohérent de l'imaginaire des chroniqueurs et, partant, de l'image du bon usage qu'ils projettent.

3. Vers une grille pour l'analyse des discours sur la langue

À la lumière de notre analyse du discours des chroniqueurs concernant le français en usage au Québec, nous proposons une grille d'analyse qui permet de rendre compte des différents arguments qui interviennent dans leur discours. En tout, nous avons relevé 20 arguments différents auxquels les chroniqueurs font appel pour justifier leurs prises de position normatives. Étant donné qu'il nous est impossible, dans le cadre de cet article, d'illustrer l'ensemble de ces divers arguments et encore moins de les expliquer de façon détaillée, comme nous l'avons fait ailleurs (voir Remysen 2009a, 2009b et à paraître), nous en présentons plutôt un résumé dans le Tableau 2 ci-contre.

Dans ce tableau, les arguments sont classés en fonction des types d'arguments dont ils relèvent et ceux-ci rappellent les types de normes

dans le modèle d'Houdebine. Nous avons néanmoins préféré l'expression type d'argument au terme de norme; c'est qu'il nous semble préférable de réserver ce dernier pour référer à l'ensemble des emplois « qui correspondent à un certain modèle donné, considéré comme meilleur que les autres » (Verreault 1999 : 33). Comme on peut le voir, les arguments peuvent plus précisément s'appuyer sur l'une ou l'autre des 6 dimensions suivantes :

- la fréquence des usages (arguments d'ordre statistique);
- le système de la langue, avec ces différentes sous-composantes (arguments d'ordre systémique);
- la fonction d'instrument de communication de la langue (arguments d'ordre communicationnel);
- l'usage ou l'origine d'un fait de langue (arguments d'ordre constatif);
- les autorités en matière de langue, c'est-à-dire les discours institutionnels (arguments d'ordre prescriptif);
- la valeur expressive de la langue, ce qui inclut des valeurs esthétiques, affectives ou identitaires (arguments d'ordre fictif).

Par ailleurs, le tableau montre bien que chaque argument s'oppose généralement à un autre qui lui fait pendant. Il s'agit toujours de deux arguments qui s'appuient sur des considérations semblables, mais qui donnent lieu à des jugements normatifs opposés. Par exemple, l'argument de l'usage hexagonal et celui de l'usage canadien établi font tous deux intervenir la notion d'« usage », le premier dans le but de condamner des emplois, le second dans le but de les justifier.

On remarquera que nous n'avons pas retenu la distinction entre les dimensions subjective et objective; à notre avis, tous les arguments se situent en effet plutôt sur un continuum de subjectivité, avec des arguments qui tendent plus vers l'objectivité, mais qui ne sont pas entièrement dépourvus de subjectivité. Ceux-ci figurent en haut du tableau, alors que les arguments qui sont mentionnés en bas sont clairement plus subjectifs.

Les arguments les plus importants en termes quantitatifs et qualitatifs (voir Remysen 2009a et à paraître) figurent en caractères italiques. Ceux qui sont mentionnés entre crochets ne sont pas attestés dans les chroniques que nous avons analysées, mais on pourrait sans doute les observer dans d'autres chroniques ou dans d'autres discours sur la langue.

On pourrait maintenant appliquer cette grille à d'autres chroniques que celles que nous avons analysées, ou encore à d'autres discours sur la langue, québécois ou autres, pour voir si elle est suffisamment complète. Par exemple, il nous semble que le discours sur la langue au Québec fonctionne en partie différemment de celui qui a cours en

France, en raison du poids qu'occupe l'argument de l'usage hexagonal dans le discours normatif québécois. Ainsi, nous n'avons pratiquement relevé aucune allusion au « génie » ou à la « clarté » de la langue, ni à la « raison » pour justifier des prises de position normatives, alors que ces aspects ont servi à construire l'imaginaire normatif en France. Par ailleurs, notre approche s'intéressant essentiellement au contenu des arguments avancés par les chroniqueurs, il faudra la compléter en incluant des considérations qui relèvent de l'analyse du discours. La façon dont ces arguments sont articulés serait en effet toute aussi révélatrice de la façon dont fonctionne l'imaginaire linguistique des locuteurs que leur simple contenu argumentatif.

Références

- Adamou E., 2003, « Le rôle de l'imaginaire linguistique dans la néologie scientifique à base grecque en français », *La linguistique*, 39, 1, p. 97-108.
- Ayres-Bennett W., 2001, « Socio-historical linguistics and the history of French », *Journal of French Language Studies*, 11, 2, p. 159-177.
- Calvet L.-J., 1998, « L'insécurité linguistique et les situations africaines », dans Calvet L.-J. & Moreau M.-L. (éds), *Une ou des normes? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, Cirefal/Didier Érudition, p. 7-38.
- Canut C., 2002, « Acquisition, production et Imaginaire linguistique des familles plurilingues à Bamako (Mali) », *Travaux de linguistique*, 7, p. 59-68/171-173.
- Cellard J., 1983, « Les chroniques de langage », dans Bédard É. & Maurais J. (éds), *La norme linguistique*, Québec/Paris, Conseil de la langue française/Le Robert, p. 651-666.
- Fodor F., 1999, *Dynamique des imaginaires linguistiques dans la construction des langues nationales européennes : le cas du français et du hongrois*, Paris, thèse de doctorat, Université de Paris-V.
- Gagné F., 2004, « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous » (1893-1903), *chronique de langage de Louis Fréchette : présentation et étude linguistique*, Québec, mémoire de maîtrise, Université Laval.
- Gagné F., Verreault C. & Mercier L., 2004, « La base de données textuelles ChroQué : un nouvel outil pour élargir la description du français en usage au Québec », dans Mercier L. (éd.), *Français du Canada -*

- Français de France. Actes du sixième colloque international tenu à Orford, Québec, du 26 au 29 sept. 2000*, Tübingen, Max Niemeyer, p. 247-261.
- Houdebine A.-M., 1983, « Sur les traces de l'imaginaire linguistique », dans Aebischer V. & Forel C. (éds), *Parlers masculins, parlers féminins*? Neuchâtel/Paris, Delachaux/Niestlé, p. 105-139.
- 1985, « Pour une linguistique synchronique dynamique », *La linguistique*, 21, p. 7-36.
- 1993, « De l'imaginaire des locuteurs et de la dynamique linguistique: aspects théoriques et méthodologiques », dans Francard M. (éd.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, Leuven/Louvain-la-Neuve, Peeters/Institut de linguistique, p. 31-40.
- 2002, « L'Imaginaire Linguistique et son analyse », *Travaux de linguistique*, 7, p. 11-27/163-179.
- Houdebine-Gravaud A.-M., 1995, « L'Une langue », dans Éloy J.-M. (éd.), *La qualité de la langue? Le cas du français*, Paris, Honoré Champion, p. 95-121.
- 1998, « Théorie et méthodologie de l'imaginaire linguistique », dans Canut C. (éd.), *Imaginaires linguistiques en Afrique. Actes du colloque de l'Inalco Attitudes, représentations et imaginaires linguistiques en Afrique: quelles notions pour quelles réalités? 9 novembre 1996*, Paris, L'Harmattan, p. 19-26.
- 2002, « L'imaginaire linguistique: un niveau d'analyse et un point de vue théorique », dans Houdebine-Gravaud A.-M. (éd.), *L'imaginaire linguistique*, Paris, L'Harmattan, p. 9-21.
- à paraître, « De l'Imaginaire linguistique à l'imaginaire culturel via la sémiologie des indices », manuscrit, 38 p.
- Milroy J. & Milroy L., 1999, *Authority in language: investigating Standard English*, Londres, Routledge.
- Remysen W., 2005, « La chronique de langage à la lumière de l'expérience canadienne-française: un essai de définition », dans Bérubé J., Gauvin K. & Remysen W. (éds), *Les Journées de linguistique. Actes du 18^e colloque 11-12 mars 2004*, Québec, Ciral, p. 267-281.
- 2009a, *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage: contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, Québec, thèse de doctorat, Université Laval.
- 2009b, « L'évaluation des emplois canadiens à l'aune de leurs origines françaises: le point de vue des chroniqueurs de langage », dans

Leblanc C., Martineau F. & Frenette Y. (éds), *Vues sur les Français d'ici*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 241-265.

- à paraître, « Le discours normatif des chroniqueurs de langage canadiens-français: arguments avancés pour justifier certains emplois qui ont cours en français du Canada », dans Danler P. (éd.), *Actes du Congrès international de linguistique et de philologie romanes* (septembre 2007, Innsbruck, Autriche).

Rey A., 1972, « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue française*, 16, p. 4-28.

Tousignant C., 1987, *La variation sociolinguistique: modèle québécois et méthode d'analyse*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.

Tsekos N., 2002, « Discours épilinguistique et construction identitaire: l'Imaginaire Linguistique des locuteurs d'Athènes », *Travaux de linguistique*, 7, p. 91-99.

Verreault C., 1999, « L'enseignement du français en contexte québécois: de quelle langue est-il question? », *Terminogramme*, 91-92, p. 21-40.

